

REALISATION DES ACTIONS DE COMMUNICATION

MARCHE N° 2016-05

ACTE D'ENGAGEMENT

Lot n°

Actions de communication
(remplir un acte d'engagement par lot)

ACTE D'ENGAGEMENT

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
Article 1. Objet de la consultation	3
Article 2. Engagement du candidat	3
2.1. Identification et engagement du candidat.....	3
2.2. Répartition des prestations en cas de groupement conjoint :.....	5
2.3. Délai de validité de l'offre	5
Article 3. Duree du marché	5
Article 4. Prix et modalités de règlement	6
4.1. Prix initial.....	6
4.2. Prix de règlement	6
Article 5. Signature de l'offre par le candidat	7

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION

✘ Pouvoir adjudicateur :

Le syndicat mixte du Trégor (SMT)

Comptable assignataire : La perception de Morlaix

Correspondant : Karine Bloc'h - ☎ : 02-98-15-15-17

✘ Procédure de passation :

Le présent marché est un marché passé selon la procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des marchés publics en vigueur.

✘ Objet du marché :

La présente consultation a pour objet de choisir le ou les prestataire(s) dans le cadre de l'application des dispositions du Code des Marchés Publics pour ce qui concerne les prestations de conception et de mises en pages de plaquettes d'information, d'impression et de livraison, de couverture presse et la réalisation d'une journée événementielle du syndicat mixte du Trégor.

ARTICLE 2. ENGAGEMENT DU CANDIDAT

2.1. Identification et engagement du candidat

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public (Cahier des clauses techniques particulières, Acte d'engagement), et conformément à leurs clauses et stipulations,

Le signataire

S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

à exécuter les prestations demandées aux prix indiqués dans le présent acte d'engagement

2.2. Répartition des prestations en cas de groupement conjoint :

Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.

Désignation des membres du groupement conjoint	<i>Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint</i>	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

2.3. Délai de validité de l'offre

L'offre ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai maximum de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 3. DUREE DU MARCHE

Le présent marché ne deviendra définitif et ne pourra recevoir exécution qu'après notification au titulaire.

Le présent marché est conclu jusqu'au 30 novembre 2016.

ARTICLE 4. PRIX ET MODALITES DE REGLEMENT

4.1. Prix initial

Le marché est traité à prix unitaire.

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales ou autres, frappant obligatoirement les prestations, y compris les frais associés.

4.2. Prix de règlement

Les prix de règlement sont établis à partir des prix unitaires proposés par le titulaire ci-dessous. Les prix sont fermes, non révisables et non ajustables.

Les prestations seront rémunérées par application, aux prestations réellement réalisées, des prix unitaires indiqués dans le présent document.

Le règlement se fera par mandat administratif sous 30 jours à réception de la facture, au RIB indiqué ci-dessous :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Le montant maximum du marché est le suivant :

Prix Hors T.V.A : €
T.V.A au taux de 20,0 % : €
Montant T.V.A incluse : €

Soit en toutes lettres :

.....
..... TTC.

ARTICLE 5. SIGNATURE DE L'OFFRE PAR LE CANDIDAT

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Accepté à.....

Le.....

Signature du titulaire du marché,

Visa de la personne responsable du marché,
A Morlaix, le.....